

## Recherches sociographiques



# L'homicide conjugal à Montréal

Raymonde Boisvert et Maurice Cusson

Volume 35, numéro 2, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056863ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056863ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boisvert, R. & Cusson, M. (1994). L'homicide conjugal à Montréal. *Recherches sociographiques*, 35(2), 237–254. <https://doi.org/10.7202/056863ar>

Résumé de l'article

Les auteurs considèrent les changements dans la fréquence et les caractéristiques des homicides conjugaux commis sur l'île de Montréal de 1954 à 1962 et les comparent avec ceux qui se sont produits entre 1985 et 1989. Pendant ces dernières années, les homicides de nature conjugale sont trois fois plus fréquents qu'auparavant, et cette augmentation se concentre chez les couples instables ou brisés. Cependant, hier comme aujourd'hui, la violence mortelle est dirigée contre les femmes et elle se déroule principalement à la résidence qu'elles habitent avec l'homme qui leur enlève la vie.

# L'HOMICIDE CONJUGAL À MONTRÉAL

**Raymonde BOISVERT**  
**Maurice CUSSON**

Les auteurs considèrent les changements dans la fréquence et les caractéristiques des homicides conjugaux commis sur l'île de Montréal de 1954 à 1962 et les comparent avec ceux qui se sont produits entre 1985 et 1989. Pendant ces dernières années, les homicides de nature conjugale sont trois fois plus fréquents qu'auparavant, et cette augmentation se concentre chez les couples instables ou brisés. Cependant, hier comme aujourd'hui, la violence mortelle est dirigée contre les femmes et elle se déroule principalement à la résidence qu'elles habitent avec l'homme qui leur enlève la vie.

L'homicide conjugal, entendu comme l'acte de tuer une personne à laquelle on est lié par un rapport matrimonial, quasimatrimonial ou amoureux, exerce une fascination sur la plupart d'entre nous. Dans les écrits, ce que l'on appelle le crime passionnel est « baigné d'une aura romantique dont ne bénéficie pas le criminel commun » (THABIZE, 1977, p. 477).

Le phénomène n'est pas confiné à la littérature; il possède sa réalité propre. En effet, dans la plupart des banques de données, du quart au tiers des homicides répertoriés ont été commis dans le cercle des proches, et la plupart d'entre eux impliquent des personnes unies par un rapport conjugal (WOLFGANG, 1958; CHESNAIS, 1981; DALY et WILSON, 1988; SILVERMAN et KENNEDY, 1993; Statistique Canada, 1990).

Nous désirons contribuer à la compréhension de la violence conjugale et de son augmentation dans notre société en examinant sa forme la plus exacerbée, celle qui se solde par la mort de la victime. En effet l'homicide présente, pour les chercheurs, l'avantage d'être un crime assez bien enregistré (il est très difficile de faire disparaître un cadavre) et sur lequel nous disposons d'informations qui n'existent pas dans les cas de violence moins grave. En fait, compte tenu des lacunes des données sur les actes

moins violents, l'homicide paraît comme la voie royale pour l'étude de la violence et de son évolution. Ainsi nous avons choisi de comparer les homicides conjugaux commis sur l'île de Montréal à deux époques, soit de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989, limites incluses. Ces deux périodes, séparées par un intervalle de 23 ans, nous ouvrent une perspective suffisante pour prendre la mesure des transformations qui se sont produites.

Nous considérons les années 1985-1989 comme la « période contemporaine ». Rien n'indique qu'il y a eu des changements majeurs en matière d'homicide au Québec depuis 1989 (Statistique Canada, 1992). Quant aux années 1954-1962, nous savons tous qu'elles présentent des différences majeures par rapport à maintenant. Entre 1954 et 1962, à Montréal, comme ailleurs au Québec, c'est la gestation puis le début de la Révolution tranquille; mais les traditions restent très fortes, les mutations n'ont pas encore fait sentir leurs effets sur la vie sociale. L'Église catholique reste très puissante, omniprésente même. Dans de larges secteurs de l'éducation, elle exerce un quasi-monopole. Cependant, au cours des années 1960, elle amorce un déclin, d'abord lent, puis de plus en plus rapide. En 1961, dans le diocèse de Montréal, la pratique religieuse est de 61 %; elle s'effondre à 30 % en 1971. Cette désaffection s'accompagne du départ des prêtres qui quittent massivement leur état pour la vie civile (LINTEAU *et al.*, 1986, p. 313 et 592).

L'éclat passé de l'Église et son déclin méritent d'être évoqués car celle-ci exerçait une influence majeure sur les couples. Pour un catholique d'avant la Révolution tranquille, il était hors de question de ne pas se marier s'il voulait « se mettre en ménage », il commettait un péché mortel s'il avait des relations sexuelles en dehors des liens du mariage, il lui était interdit de divorcer. L'utilisation de la plupart des méthodes contraceptives était prohibée.

La libéralisation des mœurs que connaît le Québec durant les années 1960 et 1970 transforme de fond en comble la vie de couple: les interdits d'origine religieuse et morale deviennent lettre morte; la pilule anticonceptionnelle, sur le marché à partir des années 1960, élimine un des risques de la sexualité. D'ailleurs, l'interdiction par l'Église catholique de son utilisation sera une des causes de l'éloignement de plusieurs femmes qui ont associé « cette position au sexisme de la religion catholique » (Collectif Clio, 1992, p. 469).

La famille traditionnelle éclate, c'est la montée des divorces, des séparations, des unions libres, incluant les couples homosexuels, des familles monoparentales. Les mutations du couple se mesurent par quelques chiffres. Au Québec, le pourcentage des célibataires âgés de 15 à 49 ans qui se marient est de 90 % en 1972, il descend à environ 50 % en 1984 (LINTEAU *et al.*, 1986). On compte en moyenne 3,8 enfants par famille en 1961 et 1,4 en 1986. En 1961, 5,9 % des familles québécoises sont monoparentales avec enfants de moins de 25 ans; en 1986 cette proportion passe à 11,7 %. En 1963, 4 % des naissances proviennent de parents non mariés; en 1989, c'est le cas de 35,6 % des naissances: pratiquement neuf fois plus. Au Québec, en 1971, on pratique 1 275 avortements thérapeutiques; en 1987, le total s'élève à

15 475. Après l'adoption de la loi sur le divorce par le parlement fédéral en 1968, le nombre des divorces connaît une croissance fulgurante: en 1969, 2 947 couples divorcent; 19 315 en 1987 (LANGLOIS *et al.*, 1990, p. 126-142).

Les femmes sont entrées de plain-pied dans l'arène du travail: en 1960, le taux d'activité des femmes de 15 ans et plus était de 26,5 %, il passe à 48 % en 1983; chez les hommes, il baisse de 81,5 % à 75 % (LINTEAU *et al.*, 1986). «Le mariage n'est donc plus un obstacle à l'emploi des femmes surtout si elles sont jeunes et scolarisées» (DANDURAND, 1988, p. 68.)

Le fait que les femmes aient obtenu le libre contrôle de leur capacité reproductive et la possibilité de disposer de leur corps a amené un renversement dans la reproduction humaine, jusque-là marquée par le refus de la contraception par l'Église. Toute la question de la parentalité a été remise en cause et transformée. On ne parle plus d'autorité paternelle mais désormais d'autorité parentale. Les mutations qu'a connues la société depuis la Révolution tranquille ont transformé de fond en comble la vie des femmes, et par voie de conséquence, celle des hommes. Mais «ces changements de rapports entre les sexes sont-ils susceptibles de "mettre en cause la domination masculine" ou assiste-t-on à un nouvel aménagement de cette domination?» se demande DANDURAND (1988, p. 148).

Sans que l'analyse de la violence conjugale soit le thème principal de cet article, il importe d'aborder le phénomène. Curieusement, la plupart des travaux qui portent sur celui-ci ne traitent guère des homicides conjugaux. Toutefois, les auteurs qui ont examiné la violence conjugale s'entendent sur le fait qu'elle touche surtout les femmes. Donc cette violence ne saurait s'interpréter comme un combat mutuel: c'est un mythe de croire qu'elle se distribue de façon symétrique entre les sexes (BERK *et al.*, 1983; OKUN, 1986; SAUNDERS, 1988; DOBASH *et al.*, 1992). Plusieurs théories explicatives ont été formulées mais selon DOBASH et DOBASH (1983), il est impossible de comprendre les épisodes violents en dehors du contexte dans lequel ils se produisent: société patriarcale, socialisation à des rôles sexistes. MARTIN (1988) soutient le même point de vue. DOBASH et DOBASH (1979) estiment que la violence à l'endroit des femmes survient dans le contexte de leur subordination à l'autorité et de leur soumission au contrôle masculin et que c'est la société qui a accordé à l'homme ce droit de contrôle et de domination sur sa femme. L'utilisation de la force physique de l'homme contre sa compagne est l'expression de l'inégalité de l'autorité et du pouvoir au sein de la famille, différence maintenue et renforcée par le système patriarcal. La brutalité conjugale se comprend donc comme un abus de pouvoir.

Les travaux antérieurs sur l'homicide nous aident à comprendre le processus qui aboutit à l'acte fatal. DALY et WILSON (1988) ont montré que les hommes qui tuent les femmes qu'ils prétendent aimer sont habités par la crainte de perdre l'exclusivité sexuelle de leur compagne. Ils agissent en propriétaire. L'adultère et l'abandon sont considérés comme une atteinte à l'exercice de ce droit de propriété. WELZER-LANG (1991) a constaté que ces hommes sont des êtres dépendants ayant une faible estime d'eux-mêmes, et que cette dépendance se manifeste par la domination et le contrôle

sur l'autre. À l'idée de perdre le contrôle sur celle qui veut les quitter, ils deviennent violents. Ils avaient tenu pour acquis que le lien qui les unissait à leur femme durerait tant et aussi longtemps qu'ils voudraient, mais celle-ci ne l'entendait pas ainsi. En parlant des hommes jaloux qui deviennent des assassins, DE GREEFF (1942, p. 115) écrivait: «c'est de ceux-là qu'on peut dire que la jalousie les lèse dans leur vanité et leur instinct de propriétaire».

On a vu que le couple des années 1954-1962 est radicalement différent de celui des années 1985-1989. Cela se répercute-t-il au chapitre de la violence? Quant aux voies de fait, il est impossible de répondre, mais en ce qui concerne l'homicide, nous savons que la réponse est positive. Au Québec, il se commettait en moyenne 21 homicides familiaux et passionnels par année entre 1954 et 1966<sup>1</sup>. Depuis 1967, on en compte plus ou moins 50 annuellement. De plus, nous savons que c'est précisément entre 1966 et 1977 qu'a eu lieu cette croissance (GRENIER, 1993). Il ne s'agit donc pas d'une augmentation récente: elle s'est produite il y a plus de 20 ans.

Sachant que les homicides conjugaux et familiaux sont beaucoup plus fréquents aujourd'hui, que le couple québécois a subi de profondes mutations durant les trente dernières années et que les épisodes violents touchent surtout les femmes, il est possible de faire un pas de plus et de préciser la nature des changements qui se sont produits dans l'homicide conjugal. Comme GOTTFREDSON et HIRSCHI (1990), nous pensons qu'il importe de connaître les caractéristiques d'un fait avant de pouvoir l'expliquer. Notre but n'est donc pas de montrer les raisons qui ont poussé à tuer l'autre, mais de dire comment l'homicide conjugal s'est transformé, et aussi, bien sûr, en quoi il est resté inchangé. Cela devrait nous aider à éliminer certaines hypothèses et nous mettre sur la piste de celles qui pourraient le mieux expliquer le phénomène. Voici donc notre objectif: spécifier la nature des changements qui se sont produits dans l'homicide conjugal entre l'aube de la Révolution tranquille et la deuxième moitié des années 1980.

### *La méthodologie*

Notre étude de l'homicide conjugal s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur l'ensemble des homicides commis sur l'île de Montréal, de 1954 à 1963 et de 1985 à 1989.

En termes juridiques, homicide, assassinat et meurtre n'ont pas la même signification ni les mêmes conséquences pour le coupable. Mais, ici, cette distinction n'apparaît pas pertinente, les trois mots seront employés indifféremment pour désigner une seule et même réalité, la destruction de la vie de l'autre.

La relation conjugale est ici entendue comme celle qui réunit deux adultes par un lien matrimonial ou amoureux, que ce soit pour une semaine ou pour des années, en

---

1. Les données pour le Québec ne permettent pas de distinguer les homicides conjugaux des homicides familiaux (par exemple, l'homicide d'un enfant par ses parents).

incluant les partenaires homosexuels. Les triangles amoureux, où un rival est éliminé, sont exclus de l'étude. Le type d'homicide que nous étudions est donc marqué par l'intimité qui unit le criminel et sa victime.

Le journal *Allô Police*, un hebdomadaire spécialisé dans la couverture des homicides, a servi de document de base pour identifier les affaires de meurtre. Ce journal montréalais de langue française est considéré comme l'une des sources majeures qui permettent de repérer l'ensemble des meurtres. Des lecteurs seront peut-être surpris de nous voir consulter pareille source. C'est qu'elle est la seule qui nous permette d'analyser les homicides en distinguant l'homicide conjugal des autres types. Malgré son sensationnalisme, *Allô Police* répertorie de manière exhaustive les homicides commis au Québec depuis 1954 et les données factuelles qu'il présente sont généralement exactes. Une confrontation systématique des données obtenues en consultant cet hebdomadaire avec celles de Statistique Canada nous a convaincus de la fiabilité des premières (GRENIER, 1993). Une fois l'an, généralement en janvier, le journal publie une revue des meurtres commis durant l'année précédente au Québec<sup>2</sup>. À partir de ce bilan annuel, les homicides commis et enregistrés sur l'île de Montréal ont été identifiés très minutieusement. Pour cette première sélection, le plumitif de la Cour était sans intérêt car il ne permettait pas de reconnaître rapidement toutes les affaires de meurtre. Nous nous sommes appuyés sur les récits rapportés dans le journal pour repérer les homicides d'origine conjugale.

Connaissant les noms du meurtrier et de la victime ainsi que la date de l'événement, les dossiers de la Cour ont été examinés. Dans le cas de la première série, soit pour les années 1954 à 1963, ce sont les dossiers déposés au Centre de pré-archivage du ministère de la Justice du Québec; en ce qui concerne la deuxième série, soit les années 1985 à 1989, ce sont ceux de la Cour supérieure du palais de justice de Montréal.

Une fois les documents épluchés, les grilles d'analyse élaborées pour la cueillette des données ont été complétées à partir des chroniques d'*Allô Police*. Dans les dossiers de la Cour, on ne voit pas toujours les circonstances entourant le drame, ce qui, dans la majorité des cas, est amplement décrit par les journalistes qui suivent de près le développement de l'enquête.

Les informations pertinentes, par exemple les caractéristiques personnelles de la victime et du meurtrier, leurs relations, leurs antécédents, celles concernant l'acte lui-même et les procédures judiciaires ont fait l'objet d'une encodage sur des formulaires détaillés. Ces données enregistrées et codées ont été saisies par informatique puis traitées. Quant aux renseignements de nature plus qualitative, ils ont été transcrits à la partie prévue à cet effet dans la grille de cueillette des données. À l'occasion, il

---

2. Il se peut que des décès n'aient pas été identifiés comme meurtres et qu'ils aient été considérés comme naturels. Par exemple, dans le cas d'un homicide conjugal, la mort pourrait avoir été causée par des médicaments administrés en surdosage par le conjoint, ce qui serait un empoisonnement. Cela ne met pas en cause la bonne foi des journalistes, mais indique une possibilité de sous-estimation.

pourra arriver que nous complétions les résultats quantitatifs par des informations qualitatives.

### 1. *Croissance de l'homicide conjugal*

Le tableau 1 fait voir que 27 personnes ont perdu la vie dans le cadre d'une relation intime entre 1954 et 1962, ce qui représente 18,1% de l'ensemble des homicides (149) répertoriés dans les différentes municipalités de l'île de Montréal durant cette période. Entre 1985 et 1989, il y a eu 50 victimes de drames conjugaux, ce qui correspond à 13,8% des homicides (362) commis durant ces cinq ans. Bref: augmentation des homicides conjugaux en chiffres absolus et diminution du pourcentage des drames conjugaux par rapport à l'ensemble. Cette diminution s'explique par la contribution des autres types (en particulier les règlements de comptes et les homicides associés à un autre délit) à la croissance globale.

Le fait décisif qui ressort du tableau concerne les nombres et les taux annuels moyens d'homicides conjugaux par 100 000 habitants: ils sont très nettement à la hausse, passant du simple au triple<sup>3</sup>. Ainsi, de 0,18 par 100 000 qu'il était de 1954 à 1962, le taux annuel moyen grimpe à 0,57 pour les années 1985 à 1989. Il y a près de 35 ans à l'aube de la Révolution tranquille, il se commettait en moyenne 3 homicides conjugaux par année. Cette moyenne annuelle passe à 10 durant la seconde moitié des années 1980. Il importe de scruter la nature de cet important changement.

### 2. *Rôles masculins et féminins*

Au tableau 2, nous voyons qu'au cours des années 1954 à 1962, 23 (85,2%) victimes étaient des femmes et 4 (14,8%) des hommes. Vingt-trois ans plus tard, 43 femmes (86%) et 7 hommes (14%) se sont fait tuer par leur partenaire. Parmi les 11 victimes masculines, 4 ont été supprimées par un compagnon du même sexe (1 durant les années 1950 et 3 pendant les années 1980). Au cours des deux périodes, les victimes ont donc très majoritairement été éliminées par un homme: 88,9% (24) des meurtriers étaient de sexe masculin durant les années 1950 et 92% (46) à la fin des années 1980.

Durant ces deux périodes séparées par un intervalle de 23 ans, le sexe des victimes et des meurtriers ne varie guère. La direction de la violence mortelle reste la même d'une époque à l'autre. Les nombreux changements survenus dans la vie des femmes, depuis la Révolution tranquille, n'ont pas empêché les hommes de leur enlever la vie et n'ont pas rendu les femmes plus meurtrières. Les chiffres auraient plutôt tendance à révéler le contraire. En effet, le pourcentage de personnes du sexe

---

3. La population n'a guère varié d'une époque à l'autre. Durant la période allant de 1954 à 1962, le nombre moyen de personnes habitant l'île de Montréal était de 1 627 675 alors que durant les années 1985 à 1989, il était de 1 752 482.

TABLEAU 1

*Les homicides conjugaux et l'ensemble des homicides commis à Montréal :  
nombre et taux par 100 000 habitants  
(1954-1962 et 1985-1989)*

Périodes	Homicides conjugaux		L'ensemble des homicides		Les homicides conjugaux sur l'ensemble des homicides
	N	taux	N	taux	
1954-1962 . . . .	27	(0,18)	149	(1,02)	18,1
1985-1989 . . . .	50	(0,57)	362	(4,12)	13,8

TABLEAU 2

*Victimes et meurtriers selon le sexe dans les homicides conjugaux commis à Montréal  
(1954-1962 et 1985-1989)*

Sexe	Victimes				Meurtriers			
	1954-1962		1985-1989		1954-1962		1985-1989	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Femmes . . . . .	23	85,2	43	86	3	11,1	4	8
Hommes . . . . .	4	14,8	7	14	24	88,9	46*	92
Total	27	100	50	100	27	100	50	100

\* Un transexuel meurtrier est compté parmi les hommes.

féminin qui ont supprimé leur conjoint par rapport à l'ensemble des homicides conjugaux reste bas: de 11% qu'il était pour la première période, le pourcentage descend à 8% pour la seconde.

### 3. L'âge des protagonistes

Les victimes de la première époque sont âgées de 18 à 64 ans avec une moyenne de 35 ans et une médiane à 36 ans. La grande majorité se retrouve dans la trentaine. L'âge des meurtriers varie de 21 à 55 ans avec une moyenne de 38 ans et une médiane à 37 ans, et comme dans le cas des victimes, la catégorie d'âge dominante reste la trentaine. Pendant la deuxième période, on observe que l'âge des victimes se distribue entre 19 ans et 92 ans avec une moyenne de 42 ans et une médiane de 38. L'âge des meurtriers se répartit sensiblement de la même façon que celui des victimes, soit de 20 à 82 ans, avec une moyenne générale de 43 ans et une médiane de 41 ans.



Alors que durant la première époque, la tranche d'âge dans laquelle on retrouve le plus de personnes (victimes et meurtriers) est la trentaine, pendant la seconde, c'est à partir de 40 ans que l'on compte un plus grand nombre de sujets même si la trentaine demeure assez représentée. Le changement dans la catégorie des âges est remarquable. Les personnes de 50 ans et plus qui se font supprimer par leur partenaire ou qui le tuent sont plus nombreuses au cours des années récentes qu'elles ne l'étaient auparavant<sup>4</sup>. Cela peut s'expliquer par le fait qu'au cours des trente dernières années, l'espérance de vie s'est allongée et que la population de plus de 50 ans a augmenté.

#### 4. *L'origine ethnique*

On connaît l'origine ethnique de plus de 90 % des acteurs des drames pour les deux périodes et on s'aperçoit que la nationalité est pratiquement toujours la même pour les deux protagonistes. C'est pourquoi nous n'allons indiquer que l'origine des meurtriers. Ainsi, l'analyse des données révèle que 60 % (43 / 72) des agresseurs dont l'ethnie est connue étaient des Québécois francophones durant les deux périodes. La contribution des Québécois anglophones est restée à peu près la même d'une époque à l'autre. Seul changement significatif: l'apparition en 1985-1989, tant chez les victimes que chez les agresseurs, de nouveaux venus provenant de l'Amérique latine et de l'Asie et la diminution du pourcentage des Européens (de 28 % à 13 %). Durant les deux périodes, le pourcentage d'immigrants récents, d'origine européenne ou autre impliqués dans des homicides conjugaux reste sensiblement le même: un peu moins de 30 %. C'est dire que l'on ne peut pas attribuer à l'immigration l'augmentation des homicides conjugaux.

#### 5. *La nature du lien entre les conjoints*

Le tableau 3 montre qu'entre 1954 et 1962, 13 (48,1 %) drames conjugaux se sont déroulés entre gens non mariés ou qui avaient rompu la relation conjugale alors qu'entre 1985 et 1989, on en compte 33 (66 %) dans cette catégorie (sans parler des 3 cas dans lesquels il était question de rupture même si les conjoints vivaient ensemble). C'est le groupe des amants qui a connu la plus forte croissance: passant de 1 cas en 1954-1962 à 13 en 1985-1989. Ce gonflement pourrait s'expliquer, en partie, par l'augmentation des rapports de couples que nous pourrions qualifier de fragiles. Nous l'avons vu plus haut, durant les années 1980, les Québécois se marient moins qu'autrefois, divorcent plus souvent, ils jouissent d'une liberté sexuelle sans commune mesure avec celle des années 1950. L'hypothèse qui veut que la multiplication

---

4. On pourrait penser que les homicides conjugaux chez les personnes âgées sont liés à la maladie: on tuerait son conjoint pour lui éviter les souffrances d'une longue agonie. Les données ne confirment pas cette hypothèse: on ne retrouve que trois cas du genre: trois hommes ont tué leur femme dans l'intention de mettre fin à leur souffrance. Ils se sont tous trois suicidés.

TABLEAU 3

*Le lien unissant la victime et le meurtrier dans les homicides conjugaux à Montréal  
(1954-1962 et 1985-1989)*

Le lien	1954-1962		1985-1989	
	N	%	N	%
Marié légalement . . . . .	14	51,9	17	34
Ex-conjoint . . . . .	4	14,8	8	16
Conjoint de fait . . . . .	7	25,9	10	20
Ex-conjoint de fait . . . . .	1	3,7	2	4
Amant . . . . .	1	3,7	13	26
Total	27	100	50	100

des couples instables et des relations amoureuses extra-conjugales contribue à la croissance des homicides conjugaux paraît plausible.

#### 6. *L'arme du crime*

On voit au tableau 4 que l'arme à feu est employée dans 29,6 % (8) des cas lors de la première époque et dans 24 % (12) dans la seconde et que ce sont principalement les hommes qui en ont usé contre leur compagne, une seule femme ayant tué son conjoint de fait durant les années 1980 à l'aide d'une arme à feu. On utilise un couteau (18,5 %, N = 5 et 28 %, N = 14), un objet contondant (3,7 %, N = 1 et 14 %, N = 7) et plusieurs autres méthodes comprises dans la classe « autres » pour supprimer autrui. Dans cette dernière catégorie, quelques victimes ont péri par strangulation, mais souvent deux ou trois armes ont servi au meurtre : un objet contondant pour porter le premier coup, frapper avec les poings ou un couteau pour ensuite achever le forfait en étouffant la victime ; la transpercer de part en part avec un tisonnier ou bien la précipiter en bas d'un immeuble. La catégorie « autres » comprend 48,1 % (13) des affaires dans les années 1954 à 1962 et 34 % (17) dans les années 1985 à 1989.

L'utilisation d'un couteau ou d'un objet contondant pour frapper autrui est plus fréquente que les autres méthodes au cours de la seconde période, y compris l'usage d'une arme à feu. Ce n'est donc pas la facilité de se procurer une arme à feu qui peut expliquer l'augmentation des homicides conjugaux.

#### 7. *Le lieu du crime*

Comme l'indique le tableau 5, l'événement meurtrier se déroule le plus souvent au foyer partagé par les deux protagonistes (63 %, N = 17, pour la première période et 54 %, N = 27, pour la deuxième). À la résidence de la victime, il se produit moins de

TABLEAU 4

*Le moyen utilisé pour supprimer son conjoint dans les homicides conjugaux à Montréal  
(1954-1962 et 1985-1989)*

Les armes	1954-1962		1985-1989	
	N	%	N	%
Arme à feu . . . . .	8	29,6	12	24
Couteau . . . . .	5	18,5	14	28
Objet contondant . . . . .	1	3,7	7	14
Autres . . . . .	13	48,2	17	34
Total	27	100	50	100

TABLEAU 5

*Lieu où s'est produit le crime, homicides conjugaux à Montréal  
(1954-1962 et 1985-1989)*

Les armes	1954-1962		1985-1989	
	N	%	N	%
Résidence des deux protagonistes . .	17	63	27	54
Résidence de la victime . . . . .	7	25,9	9	18
Résidence de l'agresseur . . . . .	1	3,7	7	14
Autres (bar, restaurant) . . . . .	1	3,7	3	6
Extérieur . . . . .	1	3,7	4	8
Total	27	100	50	100

dramas mortels qu'à l'habitation commune (26 %, N = 7, lors des années 1954 à 1962 et 18 %, N = 9, durant les années 1985 à 1989). Quoique les homicides qui surviennent à la demeure de l'agresseur aient augmenté au cours de la deuxième période (de 3,7 %, N = 1, qu'il était durant la première époque, le pourcentage passe à 14 %, N = 7, lors de la seconde), ils y sont tout de même moins fréquents qu'au domicile commun ou à celui de la victime.

Que l'on examine une période ou l'autre, il demeure que l'endroit où les agresseurs en arrivent à prendre la vie de l'autre est principalement le foyer partagé par les deux acteurs du drame. La très grande majorité des meurtres surviennent dans les maisons privées, ce qui a été remarqué par d'autres chercheurs qui ont analysé les homicides conjugaux (GOETTING, 1989; DALY et WILSON, 1988). Le seul changement qui apparaît à l'époque contemporaine, c'est donc la victime trouve la mort plus souvent chez son agresseur, ce qui signifie qu'elle se rend chez lui, ou ce qui était auparavant leur « chez-eux ».

### 8. *Les suites de l'affaire*

Sur les 27 affaires d'homicides commis dans le cadre d'une relation intime entre 1954 et 1962, sept meurtriers (6 hommes et 1 femme) se sont suicidés immédiatement après le meurtre, onze (9 hommes et 2 femmes) se sont livrés eux-mêmes à la police et huit ont été appréhendés sur la scène du crime ou peu après le crime. Un individu qui avait supprimé son amant homosexuel s'est enfui vers les États-Unis et la police n'a pas réussi à le retrouver. Un autre suspect s'est enlevé la vie avant l'enquête préliminaire. En gros, durant ces années, près de 30% (8) des meurtriers se sont donné la mort une fois l'homicide accompli. Parmi les 50 meurtres perpétrés entre 1985 et 1989, 6 (12%) sont suivis de suicides et 4, d'une tentative de suicide. La grande majorité (66%, N=33) des responsables de la mort de l'autre ne se sont pas livrés aux policiers : on les a arrêtés sur les lieux du crime (12 hommes et 4 femmes), un peu plus tard (10), après une enquête conduisant à leur découverte (7). Seulement 10 suspects se sont rendus d'eux-mêmes à la police et un dernier qui a pris la fuite, très probablement vers l'Argentine, son pays d'origine.

Parmi les 14 meurtriers qui se sont enlevé la vie après le drame sanglant au cours des deux périodes, 12 étaient des hommes; on compte une seule femme qui, en ouvrant le bec à gaz, a entraîné avec elle son compagnon dans la mort durant les années 1950. Presque tous dépassaient l'âge de 37 ans. Seules exceptions, 2 amants homosexuels ayant moins de 25 ans se sont suicidés. Les responsables de la mort de leur partenaire se suicident plus fréquemment que la plupart des autres meurtriers. Dans les autres types d'assassinats (au nombre de 434) commis au cours des deux mêmes périodes dans les différentes municipalités de l'île de Montréal, 7,5% (32) se sont soldés par l'autodestruction de l'assassin avant l'arrestation.

Ces dernières années, les meurtriers sont proportionnellement moins nombreux à se suicider et à se livrer à la police qu'en 1954-1962. Ces deux conduites nous paraissent des manifestations de culpabilité: se donner la mort ou se livrer à la police peut être considéré comme l'expression de la honte ou d'un sentiment d'avoir tout raté. Le recul de ces conduites en chiffres absolus et surtout en pourcentage nous fait penser que le surmoi des meurtriers conjugaux contemporains est peut-être moins tyrannique que celui des meurtriers d'il y a trente ans.

### 9. *La décision du tribunal*

Au terme du procès, durant la première période, trois accusés ont été acquittés pour aliénation mentale alors que les douze autres ont tous été reconnus coupables d'homicide involontaire, bien que l'accusation première ait été, pour la très grande majorité, meurtre qualifié ou non qualifié. À la deuxième période, parmi les 23 accusés qui se sont présentés à leur procès, 6 ont été acquittés pour aliénation mentale; 3 ont été acquittés dont 2 faute de preuve (1 homme et 1 femme); 14 ont été reconnus coupables d'homicide (3 de meurtre au premier degré, 5 de meurtre au deuxième degré et 6 d'homicide involontaire).

TABLEAU 6

*L'issue du procès à la suite d'homicides conjugaux commis à Montréal  
(1954-1962 et 1985-1989)*

Jugement	Accusés			
	1954-1962		1985-1989	
	N	%	N	%
Acquittement . . . . .	—	—	3	13
Aliénation mentale . . . . .	3	20	6	26
Meurtre au 1 <sup>er</sup> degré . . . . .	—	—	3	13
Meurtre au 2 <sup>e</sup> degré . . . . .	—	—	5	22
Homicide involontaire coupable . . .	12	80	6	26
Total	15	100	23	100

La proportion des acquittements pour aliénation mentale varie peu d'une période à l'autre. De 20% (3) qu'elle était de 1954 à 1962, elle passe à 26% (6) de 1958 à 1989. En revanche, la fréquence du verdict après accusation d'homicide involontaire change considérablement. Alors que la décision finale a été homicide involontaire coupable dans le cas de 80% (12) des accusés qui se sont rendus à leur procès durant la première décennie à l'étude, lors des dernières années observées, c'est 26% (6) des incriminés qui ont été trouvés coupables de cette infraction criminelle. Au cours de la dernière période étudiée, les autres accusés ont été, soit acquittés (13%, N = 3), soit trouvés responsables de meurtre au premier degré (13%, N = 3) ou au deuxième degré (22%, N = 5), contrairement à la première période où pas une seule procédure ne s'est terminée par un verdict de meurtre ou par un acquittement. On pourrait penser que l'existence de la peine de mort durant ces années — bien que peu appliquée —, faisait en sorte que l'accusation initiale de meurtre se transformait en celle d'homicide involontaire dans le cas des homicides conjugaux. Aux yeux des membres du jury, le meurtrier d'un conjoint ne paraissait peut-être pas mériter la peine capitale. À l'opposé, 11 auteurs d'un autre type de meurtre perpétré sur l'île de Montréal entre 1954 et 1962 ont été condamnés à la peine ultime.

Le président du tribunal a donc eu à décider d'une sentence contre 14 auteurs d'homicide entre 1954 et 1962 (2 ont plaidé coupables à l'enquête préliminaire, 12 ont été trouvés coupables) et contre 32 entre 1985 et 1989 (18 suspects qui ont enregistré un plaidoyer de culpabilité lors de l'enquête préliminaire, 14 contre lesquels un verdict de culpabilité a été prononcé).

#### 10. Les sentences

Au terme de leur procès, 13 accusés durant les années 1954 à 1962 ont été incarcérés pour une période plus ou moins longue et une femme a reçu une sentence

TABLEAU 7

*Les sentences prononcées par la Cour, homicides conjugaux à Montréal  
(1954-1962 et 1985-1989)*

Sentences	1954-1962		1985-1989	
	N	%	N	%
Sentence suspendue.....	1	7,1	3	9,7
10 ans et moins.....	7	50,0	13	41,9
12 à 20 ans.....	1	7,1	4	12,9
Perpétuité.....	5	35,7	11	35,5
Total	14	99,9	31	100
Moyenne.....	13,4 ans		10,6 ans	
Médiane.....	10,0 ans		10,0 ans	
Écart type.....	9,79		7,36	

suspendue. Lors de la deuxième période, le juge a dû prendre une décision dans le cas de 31 accusés sur les 32 coupables d'homicide (un homme s'est donné la mort en prison, avant le prononcé de la sentence): 3 individus ont reçu une sentence suspendue alors que les 28 autres ont été emprisonnés.

L'examen des peines illustrées au tableau 7 révèle que lors de la première période, 7 accusés devaient être incarcérés entre 1 et 10 ans et que six individus pour une plus longue durée: un homme a été condamné à passer 20 ans de pénitencier et les 5 autres, le reste de leurs jours<sup>5</sup>. Lors de la seconde époque, 13 coupables ont reçu une sentence de 10 ans ou moins d'emprisonnement, 4 ont dû purger une peine de 12 à 20 ans, 11 ont été condamnés à perpétuité. Parmi ces derniers, 6 devaient subir 10 ans d'emprisonnement avant toute possibilité de libération conditionnelle alors que dans le cas de 4 meurtriers, un minimum de 25 ans était prévu. Pour une affaire, on ne connaît pas le minimum imposé.

Pour effectuer le calcul de la moyenne et la médiane de la longueur de la sentence, nous avons attribué 0 aux accusés qui ont reçu une sentence suspendue, 25 à ceux qui ont été condamnés à perpétuité avant les amendements apportés au Code criminel par la Loi C-84 de 1976 et le nombre d'années imposées avant la libération

5. La Loi C-84, adoptée par la Chambre des communes le 14 février 1976, venait amender le Code criminel et portait sur les meurtres, certaines infractions graves et sur les peines applicables à ces crimes. Cette loi redéfinissait le meurtre en faisant la distinction entre meurtre au premier et au second degré. La condamnation à perpétuité remplaçait la peine capitale (qui ne s'appliquait plus que dans les cas de meurtre qualifié depuis 1967, au Canada) pour les crimes de haute trahison, de piraterie, de meurtre au premier et au second degré. Aux personnes trouvées coupables de haute trahison ou de meurtre au premier degré, les juges devaient, dorénavant, imposer une peine minimum de 25 années d'emprisonnement et dans les autres cas, prononcer une peine maximale de 25 ans contre un minimum de 10 ans.

conditionnelle dans le cas des accusés de l'époque plus récente. La médiane reste la même d'une période à l'autre et la moyenne des années d'emprisonnement descend d'un peu moins de 3 ans. Nous pouvons donc avancer qu'il n'y a pas eu de diminution substantielle de la durée des sentences prononcées par la Cour depuis le début de la Révolution tranquille. Mais, comme il semble probable que les libérations conditionnelles et les autres mesures tendant à abréger la durée d'incarcération sont distribuées plus libéralement aujourd'hui qu'il y a trente ans, la durée effective des peines a vraisemblablement diminué.

\*

\*

\*

Durant les années 1980, les homicides conjugaux commis à Montréal sont devenus trois fois plus fréquents que vers la fin des années 1950. Cependant, cet important changement s'inscrit dans une continuité: les rôles joués respectivement par les hommes et les femmes durant ces querelles fatales restent les mêmes. Hier comme aujourd'hui, environ 90 % des meurtriers sont des hommes et plus de 85 % des victimes sont des femmes. D'autres constantes méritent d'être mentionnées. À l'aube de la Révolution tranquille aussi bien que durant les années 1980, 70 % des homicides au sein des couples impliquent des Québécois de longue date (francophones et anglophones); les autres sont commis par des immigrants provenant de l'Europe dans les années 1954-1962 et d'origine plus diversifiée entre 1985 et 1989. On ne voit pas de changements notables dans l'utilisation des armes pour tuer son conjoint: durant les deux périodes, le meurtrier prend un peu n'importe quoi pour frapper et les armes à feu représentent moins du tiers de l'ensemble des instruments de mort. Hier comme aujourd'hui, la sentence prononcée dans de telles affaires tourne autour de dix ans. Leur sévérité n'a pas vraiment changé<sup>6</sup>.

Ces éléments de continuité nous permettront d'éliminer certaines hypothèses quand viendra le moment d'expliquer la fréquence plus élevée des homicides de nature conjugale. Sachant que les femmes ne tuent pas plus aujourd'hui qu'hier, la croissance des homicides conjugaux ne peut pas être attribuée à un hypothétique bond de l'agressivité des femmes qui seraient devenues plus indépendantes qu'autrefois. La hausse ne saurait non plus s'expliquer par l'accessibilité des armes à feu.

Il est cependant un changement majeur qui nous met sur la piste d'une explication, ou, du moins, d'un élément d'explication. Alors que le nombre des homicides commis au sein des couples mariés et parmi les conjoints de fait reste relativement stable, le nombre de ceux qui impliquent des ex-conjoints double (passant de 5 à 10) et le nombre des querelles fatales entre amants se multiplie par 13 (passant de 1 à 13). Parallèlement, on note une augmentation des homicides commis dans la résidence de

---

6. Mais, connaissant les politiques actuelles d'octroi des libérations conditionnelles, il est vraisemblable que les peines effectivement purgées soient plus courtes aujourd'hui qu'hier.

l'agresseur, qui n'est pas ou n'est plus celle de la victime. Ils passent de 1 à 7. La forte croissance de l'homicide conjugal que nous avons connue résulte — au moins en partie — de l'augmentation des ruptures, conjugales ou de relations amoureuses extra-maritales. Nous en sommes conscients, l'analyse n'aide pas à comprendre le processus qui, dans de tels cas, aboutit à l'acte fatal, elle ne rend compte que des faits et changements. Cependant, rappelons que, durant la période considérée, le taux de mariage a diminué au Québec, que le nombre des divorces a pratiquement sextuplé et que la généralisation de la contraception combinée à la libéralisation des mœurs ont grandement facilité les relations sexuelles extra-maritales. Le lien qui unit les couples est devenu plus fragile et les relations amoureuses qui ne conduisent pas à une union stable se sont multipliées. Or le surcroît des homicides conjugaux se localise précisément chez les couples instables ou brisés. En effet, sans compter les cas où il était question de séparation, les informations de nature qualitative ont révélé qu'au moins vingt femmes avaient trouvé la mort par suite d'une rupture. MARTIN (1988) a aussi noté que la violence grave exercée à l'endroit des femmes et leur meurtre surviennent souvent après qu'elles se soient séparées ou aient divorcé. L'hypothèse voulant que l'augmentation du nombre des liaisons amoureuses et des ruptures fait gonfler le chiffre des homicides paraît plausible. L'intensité du lien amoureux et sexuel doublé de sa précarité créerait, chez certains, une situation explosive.

Raymonde BOISVERT

Maurice CUSSON

*École de criminologie,  
Université de Montréal.*

#### BIBLIOGRAPHIE

- BERK, Richard A., Sarah F. BERK, Donileen R. LOSEKE et David RAUMA, « Mutual Combat and Other Family Violence Myths », dans: David FINKELHOR, Richard J. GELLES, Gerald T. HOTALING, Murray A. STRAUS (dirs), *The Dark Side of Families*, Beverly Hills, Sage Publications, 197-212.
- BERSANI, Carl A. et Huey-Tsyh CHEN, « Sociological Perspectives in Family Violence », dans: Vincent B. VAN HASSELT, Randall L. MORRISON, Alan S. BELLACK et Michel HERSEN (dirs), *Handbook of Family Violence*, New York, Plenum Press, 57-87.
- BROWNE, Angela, *When Battered Women Kill*, New York, The Free Press, 1987.
- BROWNE, Angela, « Family Homicide: When Victimized Women Kill », dans: Vincent B. VAN HASSELT, Randall L. MORRISON, Alan S. BELLACK et Michel HERSEN (dirs), *Handbook of Family Violence*, New York, Plenum Press, 271-289.



- CHESNAIS, Jean-Claude, *Histoire de la violence*, Paris, Robert Laffont.  
1981
- CHIMBOS, Peter, *Marital Violence: A Study of Interspouse Homicide*, R & E Research Associates Inc.,  
1978 San Francisco, California.
- Collectif Clio (Le), *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Québec, Éditions du club  
1992 loisirs inc.
- DALY, Margo, Martin WILSON et Suzanne J. WEGHORST, «Male Sexual Jealousy», *Ethology and*  
1982 *Sociobiology*, 3: 11-27.
- DALY, Margo et Martin WILSON, *Homicide*, New York, Aldine De Gruyter.  
1988
- DALY, Margo et Martin WILSON, «Evolutionary Social Psychology and Family Homicide», *Science*, 24:  
1988 519-524.
- DANDURAND, Renée, *Le mariage en question: essai socio-historique*, Québec, Institut québécois de  
1988 recherche sur la culture.
- DE GREFF, Étienne, *Amour et crimes d'amour*, Bruxelles, C. Dessert. (Édition 1973.)  
1942
- DOBASH, Emerson R. et Russell P. DOBASH, *Violence Against Wives. A Case Against the Patriarchy*,  
1979 New York, The Free Press.
- DOBASH, Emerson R. et Russell P. DOBASH, «Patterns of Violence in Scotland», dans: R. GELLES,  
1983 C.P. CORNELL (dirs), *International Perspectives on Family Violence*, Lexington,  
Massachusetts, Lexington Books, 147-157.
- DOBASH, Emerson R. et Russell P. DOBASH, «Research as Social Action, The Struggle for Battered  
1988 Women», dans: Kersti YLLÖ et Michele BOGRAD (dirs), *Feminist Perspectives on Wife*  
*Abuse*, Newbury Park, California, Sage Publications, 51-73.
- DOBASH, Russell, Emerson DOBASH, Margo WILSON et Martin DALY, «The Myth of Sexual Symmetry  
1992 in Marital Violence», *Social Problems*, 39, 1: 71-89.
- DUCHESNE, Louis, *La situation démographique du Québec en 1985 et 1986*, Québec, Bureau de la  
1989 statistique du Québec et Publications du Québec.
- FINKELHOR, David, Richard J. GELLES, Gerald T. HOTALING et Murray A. STRAUS (dirs), *The Dark*  
1983 *Side of Families*, Beverly Hills, Sage Publications.
- GAGNON, Mona-Josée, *Les femmes vues par le Québec des hommes*, Montréal, Éditions du Jour.  
1974
- GELLES, Richard J., *The Violent Home: A Study of Physical Agression between Husbands and Wives*,  
1974 Beverly Hills, California, Sage.
- GELLES, Richard J. et Claire Pedrick CORNELL (dirs.), *International Perspectives on Family Violence*,  
1983 Lexington, Massachusetts, D.C. Heath and Company.
- GOETTING, Ann, «Homicidal Wives: A Profile», *Journal of Family Issues*, 8, 3: 333-341.  
1987
- GOETTING, Ann, «Paterns of Marital Homicide: A Comparison of Husbands and Wives», *Journal of*  
1989 *Comparative Family Studies*, XX, 3: 341-354.
- GOETTING, Ann, «Men Who Kill Their Mates: A Profile», *Journal of Family Violence*, 4, 3: 285-296.  
1989
- GOODE, William J., «Force and Violence in the Family», *Journal of Marriage and the Family*, 33, 4:  
1971 624-636.

- GOTTFREDSON, Michael R. et Travis HIRSCHI, *A General Theory of Crime*, Stanford, California, 1990  
Stanford University Press.
- Gouvernement du Québec, *Statistiques 92, Violence conjugale*, Ministère de la Sécurité publique, 1993  
Direction des affaires policières.
- GRENIER, Sylvie, *L'évolution des catégories d'homicides au Québec de 1954 à 1989*, Mémoire de 1993  
maîtrise, Montréal, École de criminologie, Université de Montréal.
- GUILLAIS, Joëlle, *La chair de l'autre*, Paris, Olivier Orban, 1986
- HOTALING, Gerald T., Murray A. STRAUSS et Alen Jay LINCOLN, «Intrafamily violence, crime and violence outside the family», dans: Lloyd E. OHLIN et Michael TONRY (dirs), *Family Violence: Crime and Justice*, Chicago, University of Chicago Press, 11: 315-376.
- LANGLOIS, Simon, Jean-Paul BAILLARGEON, Gary CALDWELL, Guy FRÉCHET, Madeleine GAUTHIER et 1990  
Jean-Pierre SIMARD, *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et F. RICARD, *Histoire du Québec* 1986  
*contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal Express.
- MANN, Coramae R., «Getting Even? Women Who Kill in Domestic Encounters», *Justice Quarterly* 1988  
*Academy of Criminal Justice Sciences*, 5, 1: 31-53.
- MARTIN, Del, *Battered Wives*, San Francisco, Glide, 1976
- MARTIN, Margaret, «Battered Women», dans: Nancy HUTCHINGS, M.S.W., *The Violent Family. Victimization of Women, Children, and Elders*, New York, Human Sciences Press Inc., 62-88.
- OKUN, Lewis, *Women abuse: Facts Replacing Myths*, Albany, New York State, University of New 1986  
York Press.
- PARKER, Robert N. et Allison M. TOTH, «Family, Intimacy, and Homicide: A Macro-Social 1990  
Approach», *Violence and Victims*, 5, 3: 195-209.
- POLK, Kenneth et David RANSON, «The role of Gender in Intimate Homicide», *Aust & NZ Journal of* 1991  
*Criminology*, 24: 15-24.
- PRAIRIE, Joanne et Louise LANGELIER-BIRON, *Violence conjugale: processus d'arrêt*, Montréal, 1985  
Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- RUSSEL, Gordon W. (dir.), *Violence in Intimate Relationships*, New York, PMA Publishing 1988  
Corporation.
- SAUNDERS, Daniel G., «Wife Abuse, Husband Abuse, or Mutual Combat?», dans: Kersti YLLÖ et 1999  
Michele BOGRAD (dirs), *Feminist Perspectives on Wife Abuse*, Newbury Park, California, Sage Publications, 90-113.
- SILVERMAN, Robert A. et Leslie W. KENNEDY, «Relational Distance and Homicide: The Role of the 1987  
Stranger», *The Journal of Criminal Law & Criminology*, 78, 2: 272-308.
- SILVERMAN, Robert A. et Leslie W. KENNEDY, *Deadly Deeds. Murder in Canada*, Scarborough, 1993  
Ontario, Nelson Canada.
- Statistique Canada, *L'homicide au Canada 1988*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services 1989  
Canada.
- Statistique Canada, *L'homicide au Canada 1989*, Ottawa, Juristat, Centre canadien de la statistique, 1990  
Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

- Statistique Canada, *L'homicide au Canada 1991*, Ottawa, Juristat, Centre canadien de la statistique, 1992  
Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 12, 18.
- STRAUS, Murray A. et Gerald T. HOTALING (dirs), *The Social Causes of Husband-Wife Violence*, 1980  
Minneapolis, University of Minnesota.
- THABIZE, Yengola Selemani, «Le traitement judiciaire des crimes passionnels», *Revue de droit pénal et de criminologie*, 57, 6: 477-491.  
1977
- THORMAN, George, *Family Violence*. Springfield, Illinois, USA, Charles C. Thomas Publisher.  
1980
- VEILLETTE, Denise, «Femmes et violence», *Féminisme et Société*, Québec, Département de sociologie, 1983  
Université Laval, cahier 2.
- WELZER-LANG, Daniel, *Les hommes violents*, Paris, Lierre et Coudrier.  
1991
- WILSON, Margo et Martin DALY, «Who Kills Whom in Spouse Killings? The Exceptional Sex Ratio of 1992  
Spousal Homicides in the United States», *Criminology*, 30, 2: 189-215.
- WOLFGANG, Marvin E., *Patterns in Criminal Homicide*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.  
1958
- YLLÖ, Kersti, «Using a Feminist Approach in Quantitative Research: A Case Study», dans: David 1983  
FINKELHOR, Richard J. GELLES, Gerald T. HOTALING, Murray A. STRAUS (dirs), *The Dark Side of Families*, Beverly Hills, Sage Publications, 277-288.
- ZHAN, Margaret A., «The Female Homicide Victim», *Criminology*, 13, 3: 400-415.  
1975
- ZIMRING, Franklin E., Satyanshu K. MUKHERJEE et Barrik VAN WINKLE, «Intimate Violence: A Study 1983  
of Intersexual Homicide in Chicago», *University of Chicago Law Review*, 50: 910-930.